



## **Togo/ Covid-19 : Bouclage et couvre-feu dans le périmètre du « Grand Tône »**

Le gouvernement togolais décide de renforcer les mesures restrictives dans le périmètre du Grand Tône au regard de l'augmentation du nombre de cas positifs de Coronavirus (Covid-19) ces dernières semaines particulièrement dans cette région du pays.

Ces cas positifs concernent essentiellement des contacts et des suspects, issus d'une transmission communautaire, selon le gouvernement qui a ainsi décidé à compter de ce 17 janvier de l'instauration d'un couvre-feu de 20 heures à 05 heures et du bouclage du périmètre du « Grand Tône » comprenant les préfectures de Tône, de Cinkassé, de Tandjoare, de Kpendjal et de Kpendjal Ouest.

Dans un communiqué, le gouvernement souligne cependant que la circulation des biens et des marchandises est autorisée, et n'est donc pas affectée par le bouclage. La circulation entre les préfectures de la zone bouclée n'est pas aussi interdite durant la période de bouclage en dehors des heures de couvre-feu.

Le Gouvernement a saisi l'occasion pour appeler encore une fois la population au respect de ces dispositions et des autres mesures barrières visant à limiter la propagation de la

pandémie à la Covid-19 au Togo qui compte à la date de ce 16 janvier, 4.272 cas confirmés de Covid-19 dont 436 cas actifs, 3.763 personnes guéries et 73 décès.

Il faut souligner que face à cette hausse des cas de Covid-19, divers autres dispositions ont été prises notamment l'augmentation du nombre de tests, l'activation des comités de veille, l'organisation de rencontres d'informations et d'échanges avec les leaders communautaires, et d'émissions radiophoniques, l'interdiction de regroupements notamment à l'occasion de funérailles et de mariages entre autres.

**Cris DADA**